



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Projets de règlement 222-75-2022, 222-77-2022  
amendant le Règlement de zonage 222-2008  
et 223-08-2022 amendant le Règlement de lotissement 223-2008**

---

**Aux personnes et organismes intéressés.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-75-2022 amendant le Règlement 222-2008 concernant la location court séjour (résidence de tourisme) dans la résidence principale de l'exploitant;**

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la ville.

- **Règlement 222-77-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 et le Règlement de lotissement 223-2008 pour modifier les superficies minimales (hors du périmètre urbain);**

Ce projet concerne toutes les zones qui sont situées hors du périmètre urbain.

- **Règlement 223-08-2022 amendant le Règlement de lotissement 223-2008 afin de modifier la superficie minimale des lots hors du périmètre urbain;**

Ce projet concerne toutes les zones qui sont situées hors du périmètre urbain.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ces projets, le 11 mai 2022 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

Les projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la ville dans la section « Publications / Projets de règlements en cours ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 27 avril 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA